

Ce rapport annuel couvre la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015. C'est le quatorzième présenté au Conseil de Paris (séance des 14-15-16 décembre 2015)

28 rapports ont été remis à la Maire de Paris durant cette période :

- un bilan de la mise en œuvre des mesures contenues dans la délibération « Pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » adoptée au Conseil de Paris en juin 2009 ;
- vingt missions d'audit portant sur des processus ou des services de la Ville, ou sur des organismes financés ou conventionnés par la Ville ;
- quatre enquêtes administratives ;
- deux missions d'étude, l'une sur les horaires atypiques, l'autre sur les centres sociaux associatifs parisiens ;
- une mission portant sur la prévention, le signalement et le traitement des risques d'infraction sexuelle sur des mineurs par des agents de la collectivité parisienne.

Conformément à la délibération du 30 juin 2014, le programme de missions établi pour 2015 a, pour la première fois, tenu compte des propositions des groupes politiques faites à l'automne 2014.

Le rapport annuel présente une synthèse des missions qui ont été réalisées et permet de disposer d'une information rapide sur les observations faites par l'Inspection générale. Les rapports de l'Inspection générale sont également diffusés sur ce site, dans le respect des dispositions de la loi du 17 juillet 1978 relative à la communication des documents administratifs.

La commission de suivi présidée par le secrétaire général dresse régulièrement le bilan des suites que les services donnent aux recommandations formulées par l'Inspection. Véritable instrument de contrôle et de bonne gestion, l'Inspection générale accompagne aussi notre collectivité avec efficacité dans ses efforts de modernisation et d'amélioration de service rendu aux Parisiens.

L'Inspection générale joue un rôle d'alerte de la Maire sur les risques encourus, qu'ils relèvent des domaines juridiques, financiers ou des ressources humaines. Son expertise de bilan et d'audit des contrats publics (marchés publics, conventions, délégations de service public...) est utile aux services de la Ville et du département, avant reconduction ou passation de nouveaux contrats, comme en témoignent plusieurs rapports évoqués dans le document annuel de synthèse.

La politique de formation et de professionnalisation très active de ses agents lui permet d'être un acteur important dans la mise en place et l'évaluation du contrôle interne, notamment comptable et financier. En 2016, par la méthode d'audit par les risques, elle accompagnera encore davantage les services, pour garantir des démarches toujours plus efficaces et apprécier, dans certains secteurs clés, la mise en place effective de plans d'action, à partir des recommandations des rapports.

À son initiative, se met en place un réseau européen d'évaluateurs et auditeurs qui s'est déjà réuni en novembre 2015, pour échanger sur les pratiques d'audit des politiques de réduction des gaz à effet de serre et de développement de l'économie circulaire, en amont de la COP 21